

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 JUIN 2014

Présents : M. DUSAUSOY/M. DUBOIS/MME LEGRAND/M. LENFANT /M. BLONDE/
M. DE PICCHI/MMES NEIRYNCK/ CUVILLIER/COINE/SERGEANT/
M. ROLAND/M. GRISET/M. DUPRE/M. PETIT/M. MARCHAND

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, remercie l'ensemble des conseillers de leur présence, ainsi que le public et ouvre la séance à 19h05.

- ***Désignation du secrétaire de séance.***

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle NEIRYNCK Secrétaire de Séance.

- ***Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2014***

Marc Dupré demande que page 09, Sortie du 18 mai – Château de Beloeil, soit retiré après : était prévue au calendrier « et n'a pas souhaité l'annuler »
Proposition adoptée à l'unanimité.

Le compte rendu ne soulevant aucune remarque est adopté à l'unanimité 15 voix pour.

Monsieur le Maire rappelle que dans un premier temps sera étudié le point A de l'ordre du jour qui représente la rétrospective de ce qui a été réalisé depuis le dernier conseil, et dans un second temps le point B les questions à examiner et délibérations à prendre.

A : Point sur les actions menées depuis le précédent conseil municipal

- **Entretien des espaces verts de la commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour l'entretien des espaces verts la réalisation est plus difficile et plus longue que prévue, tant la tâche est grande. Il cite le nombre de chardons enlevés sur le terrain de jeux et rappelle l'obligation qui est faite à chacun d'éradiquer cette espèce. Il précise qu'il est pour la protection de la nature mais à la condition que des moyens de substitution soient mis en place. Malheureusement, il n'a pas trouvé ces solutions alternatives lorsque le nouveau conseil a pris place. Il entend beaucoup de reproches sur la lenteur de l'action, mais il est impossible de faire plus vite. Il remercie le personnel communal d'entretien et rappelle que celui-ci n'est pas en cause.

Il informe qu'une entreprise est déjà intervenue dans deux secteurs, celui du City Parc pour un montant de 3 884.12€ T.T.C. et au cimetière pour un montant de 542.28€ TTC. Les intentions étaient bonnes et valables, la réalisation est plus longue et plus difficile, on ne peut pas réparer en deux mois ce qui n'a pas été fait en 5 ans. Monsieur le Maire rassure l'assemblée sur le fait que les solutions urgentes qui ont été trouvées ne sont pas pérennes.

Marc Dupré, Conseiller Municipal rappelle que le précédent mandat, en accord avec les deux communes voisines, avait adopté un agenda 21 pour la protection de l'environnement ; Michèle Legrand rappelle l'état du cimetière et Monsieur le Maire confirme qu'il fallait répondre de manière urgente à la demande des Noyellois. Les solutions trouvées ne sont pas définitives. Un point sera fait au cours du 4^{ème} trimestre sur la position à tenir. Henri Lenfant, Adjoint souhaite avoir connaissance de cet agenda 21.

- **Point sur les gens du voyage**

Monsieur le Maire rappelle l'invasion du terrain de football, le 20 juin dernier. Arrivée un vendredi soir, sous le soleil, donc pas de moyen d'action durant le week-end, départ le jeudi sous la pluie, d'où l'état déplorable du terrain. Un chiffrage est en cours, une communication du coût sera faite dès réception des devis. Monsieur le Maire précise que les démarches ont été faites très rapidement et qu'à son arrivée en mairie lundi matin la demande d'évacuation était déjà faite dès 08 heures.

- **Réunion des Maires Sud de Lille sur le problème des gens du voyage et entrevue avec Monsieur le Préfet le 30 juin 2014**

Monsieur le Maire informe que les maires des communes de Seclin, Wattignies, Templemars, Lesquin, Noyelles Lez Seclin et Chemy ont saisi par un courrier commun, Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Procureur de la République. Une réunion a eu lieu ce matin même. 30 personnes issues du monde économique, des collectivités locales et accompagnées par Monsieur le Député, ont été reçues par le Préfet de Région. Elles ont eu une très bonne écoute, même si les solutions ne sont pas faciles à trouver. Chacun a pu s'exprimer. Un point commun extrêmement fort est ressorti de cette entrevue : « Comment peut-on toucher au porte-monnaie de ces gens et pourquoi cela n'a pas encore été fait ». Pour notre commune, la police a relevé 26 numéros d'immatriculation de véhicules en infraction. Le Préfet ne peut malheureusement pas répondre, cela étant du ressort du Procureur de la République avec lequel une réunion est organisée le 08 juillet prochain.

- **Commission municipale cadre de vie du 11 juin 2014**

Alain Dubois, 1^{er} Adjoint rappelle l'ordre du jour :

- *Terrain de football*

La question posée est le maintien d'un terrain qui est sous-occupé, l'idée étant de trouver une commune d'accueil pour notre équipe et de passer une convention d'utilisation et enfin, si cela se concrétise, « quelle pourra être la destination future de ce terrain » Ces deux questions seront abordées lors du séminaire prévu en septembre prochain.

- *Sécurisation de ce terrain*

Alain Dubois informe que plusieurs solutions ont été abordées comme par exemple faire une tranchée côté cimetière avec un chaînage pris dans du béton avec ferrailage. Coût approximatif 30 000 € plus 10 000€ de portique d'accès. Il précise que, quelle que soit la destination de ce terrain, sa sécurisation sera obligatoire, l'emplacement étant désormais repéré par les gens du voyage.

- *Pavage de la cour de la Mairie*

La cour a été nettoyée au karcher en début d'année, il y a lieu maintenant de rejointoyer. Trois entreprises ont été consultées, les propositions de prix varient de 6 000€ à 19 000€. Une solution intermédiaire a été arrêtée, il s'agit d'injecter du ciment entre les pavés. Un essai sera fait sur quelques m² avant réalisation et choix final.

- *Eclairage parking du cimetière*

Suite aux travaux de la RD 952, la question de l'éclairage du parking s'était posée. Le cimetière étant fermé à 17 heures en hiver, faut-il vraiment éclairer cet endroit ? Compte tenu du planning chargé, la commission a décidé de différer cette étude.

- *Radar pédagogique*

Alain DUBOIS informe que le radar pédagogique est arrivé et que nous avons eu l'accord du Département pour le poser. Il sera donc installé au niveau du numéro 33 de la rue d'Emmerin afin de limiter des excès de vitesse sur cette grande ligne droite.

Maintien du Terrain de Football

Stéphane Roland, Conseiller Municipal, souhaite revenir sur la question du terrain de football et précise que les dirigeants s'inquiètent pour la reprise de l'entraînement. Le terrain sera-t-il praticable à la rentrée ? L'éclairage sera-t-il remis en état ? Monsieur le Maire comprend l'inquiétude du football Club mais, avant de prendre quelque décision que ce soit, il est impératif d'étudier les coûts de remise en état du terrain. Il rappelle que le coût de fonctionnement du football s'élève à **24 200€ TTC** par an. Monsieur le Maire précise que l'association doit continuer à vivre et à être aidée par la Municipalité. Monsieur le Maire précise qu'il va rencontrer le Président et l'entraîneur du Football Club ces prochains jours. Stéphane Roland précise que les joueurs sont inquiets car l'entraîneur d'Houplin Ancoisne a téléphoné à l'entraîneur de Noyelles. Monsieur le Maire ne peut pas répondre car : non informé, ni demandeur de ce contact. Il rappelle à Stéphane Roland le coût de fonctionnement du football soit **24 200€ TTC** auquel il convient d'ajouter 68 000€ de dépenses diverses depuis 6 ans. Alain Blondé regrette que l'on porte plus de crédit à un appel téléphonique à tendance négative de l'entraîneur d'Houplin qu'aux propositions et aides que la Municipalité peut apporter à l'association du football. Alain Dubois, concernant le courrier reçu ce jour du Football Club, précise qu'il est évident que la reprise de l'entraînement le 05 août prochain sera impossible sur le terrain. Virginie Coine est surprise que les adultes ne puissent imaginer aller jouer à l'extérieur, alors que les enfants le font bien. Pourtant il y a autant d'enfants noyellois qui jouent à l'extérieur que de footballeurs adultes. Alain Griset propose de scinder en deux le sujet : il y a une première réflexion sur le devenir du football dans notre commune, cette question sera étudiée en fin d'année 2014, enfin le second sujet, la reprise de la saison : il est évident que les travaux ne pourront être terminés, mais la Municipalité est prête à apporter son aide pour rechercher une solution extérieure. Il propose la résolution suivante :

« Le Conseil Municipal décide d'engager à la rentrée une réflexion globale sur le terrain de foot et le football à Noyelles lez Seclin. Par ailleurs, au vu de la situation actuelle, indique que le terrain ne sera pas en état d'être utilisé pour le début de la saison et s'engage à prendre des contacts avec les communes voisines pour accueillir l'équipe noyelloise. »

Pour conclure, Monsieur le Maire précise qu'il est naturel que cette question soit posée en début de mandat et après la détérioration des gens du voyage. Le fait que la question soit posée n'implique en aucune manière de supposer une réponse négative ou positive.

Proposition adoptée à 9 voix Pour, 2 voix Contre, 4 Abstentions

- **Réunion personnel municipal du 10 juin 2014, mise en place de l'organigramme**

Alain Dubois, Adjoint informe l'Assemblée du choix des coordonnateurs pour les différents services. Service administratif, Madame Céline LEPERCK; Services généraux, Madame Hélène DELECOURT; Service technique, Monsieur Xavier CROCCCEL. Concernant le service animation, Madame BARKA a en charge le secteur enfance 03-11 ans et Monsieur KEPANOWSKI, le secteur jeunesse des 12-17 ans. Par ailleurs, un audit sera réalisé par le CDG59 en vue d'une nouvelle répartition des tâches entre les membres du personnel administratif.

- **Réunion CCAS du 19 juin 2014**

Michèle Legrand, Adjointe, informe que la première réunion du C.C.A.S. a eu lieu. Chacun a pu prendre connaissance du compte rendu joint au dossier du conseil. Elle informe que ces deux dernières semaines, un dossier particulièrement difficile a dû être traité et elle tenait à remercier Madame Dissaux, infirmière et Monsieur Caruso de Sénior Compagnie, pour l'aide qu'ils lui ont apportée pour la gestion de cette situation.

- **Fête de l'école, remise des prix**

Henri Lenfant, Adjoint, rappelle la Fête de l'école qui a eu lieu le samedi 21 juin au CAM : fête particulièrement réussie, sur le thème du Jazz, un spectacle de qualité, suivi de la traditionnelle remise des prix et d'un déjeuner avec l'association PEPSE. Animation fort bien réussie également. Félicitations aux enfants, parents, personnel enseignant et association pour leur implication.

- **Fête de la musique**

Alain Blondé, Adjoint rappelle que la Fête de la Musique est une fête nationale avec une date nationale et qu'initialement prévue pour attirer les musiciens dans les rues. La population Noyelloise est-elle prête à cela compte tenu de notre proximité avec Lille où là, il y a une vraie fête de la musique. La vraie question « Faut-il pérenniser cette action ? »

Michèle Legrand, Adjointe, rappelle que pour organiser cette fête, il faut une année et que la Municipalité n'a eu que 3 mois pour la préparer : insuffisant pour trouver un groupe idoine.

- **Vide Grenier**

Alain Blondé, Adjoint, rappelle que cette année le vide grenier qui était situé dans le secteur du lotissement du Château, a accueilli 220 exposants, avec un temps qui a faussé le résultat et qu'il n'a pas eu le temps, à ce jour, de faire un vrai débriefing. Plusieurs questions se posent : faut-il changer la date, en début de mois par exemple pour des raisons économiques et de mois pour des raisons de climat (mai ou septembre); faut-il faire payer? Pour éviter qu'à la première goutte d'eau, les exposants repartent. Il précise que le vide grenier 2015 aura lieu Rue de Wattignies.

- **Contrat de travail pour 2 médiateurs le 20 juin 2014**

Alain Blondé, Adjoint, rappelle l'arrivée des 2 médiateurs à partir du 1^e juillet. Ils opéreront à tour de rôle du 1^{er} juillet au 31 août selon l'emploi du temps qu'ils ont reçu et accepté. Virginie Coine informe qu'elle a dû faire un rappel à l'ordre mercredi 25 juin pour un jeune qui roulait en scooter dans le Parc.

- **Sortie Astérix**

Christelle Neiryck, Conseillère déléguée, rappelle la sortie Astérix du dimanche 08 juin qui a connu un grand succès, le soleil était de la partie ; le choix du Parc a particulièrement plu ; 69 personnes y ont participé.

- **Séjour en Corse : réunion de présentation aux parents**

Christelle Neiryck, Conseillère déléguée, rappelle le séjour pour les jeunes du 05 au 18 juillet à destination de la Corse. La réunion de présentation a eu lieu le 18 juin; 10 familles sur 13 étaient présentes. Le départ est prévu ce samedi à 23h30; Jacques Olivier DE PICCHI sera présent. La liste des familles avec leurs coordonnées lui sera envoyée.

B : Questions à examiner

- **Entretien espaces verts, désherbage et fauchage (y compris city park)**

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'urgence, l'entreprise Toussaere est intervenue au cimetière pour un montant de 542.28€TTC, et, au city Park, pour un montant de 3 884.12€TTC. Il propose, afin d'avancer dans le plan de nettoyage le désherbage des zones de schistes par application d'un désherbant curatif, le fauchage mécanique des chemins agricoles et le débroussaillage de la Becque côté stade. Deux entreprises ont été consultées. La Société Terrenvi ne peut intervenir avant fin Août. Il est donc proposé de valider le devis de la société Pinson pour un montant de 3 189.12€TTC

Proposition adoptée en séance par : 15 pour

- **Terrain de foot**

- *Nettoyage du site et du vestiaire : facture*

Alain Dubois informe que le nettoyage, désinfection du bungalow du football ainsi que des abords a été effectué par une société spécialisée, la Société Valmi, pour un montant de 3 468€TTC

- *Autres Devis*

Alain Dubois propose également le remplacement d'un mat accidenté au Rond-Point « Coperches » pour un montant de 2 544.26€TTC par la Société SNEF d'Ennevelin.

Dépose des crosses sur les mats situés au rond-point « Coperches » pour un montant de 522.65€ TTC par la Société SNEF et enfin la dépose de 2 mats béton rue d'Emmerin avec déconnexion des lanternes situés au cimetière pour un montant de 1 296.38€TTC par la Société SNEF.

3 Propositions adoptées en séance par : 15 pour

• **CAM**

- *Atelier alimentation électrique - Remise aux normes*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la toiture à l'entrée fuit et qu'il est urgent d'intervenir. La Société Stidel d'Houplin Ancoisne a été consultée et a estimé le coût des travaux à 4 012.63€TTC. Monsieur le Maire précise que cette réparation est incontournable.

Proposition adoptée en séance par : 15 pour

Virginie Coine, Conseillère Municipale ajoute que les gouttières du CAM ne sont pas en continuité, qu'elle a remarqué cela lors de la fête des écoles, qu'il y avait des écarts entre elles.

Concernant la remise aux normes, Alain Dubois informe de plusieurs problèmes au niveau électrique. Une remise aux normes s'impose et il faut prévoir l'alimentation des préfabriqués et de l'éclairage de la grande salle et le remplacement de tous les blocs de sécurité. Un premier devis a été reçu. Face au coût, une consultation va être lancée et un délai sollicité pour la mise aux normes de ce bâtiment.

• **C.C.A.S. information sur les réunions CCAS trimestrielles**

Michèle LEGRAND, Adjointe, sur proposition de Monsieur Ledoux, délégué au C.C.A.S, informe l'assemblée que la commission du C.C.A.S. se réunira désormais une fois par trimestre.

La prochaine réunion est fixée au lundi 13 octobre 2014.

• **Remboursement de frais Fête des Mères**

Michèle LEGRAND, Adjointe, informe l'assemblée qu'à l'occasion de la fête des mères un cadeau personnalisé (au prénom de l'enfant) est offert aux enfants de l'année. Le magasin de Seclin étant fermé et aucun autre commerce n'acceptant le paiement par mandat administratif et compte tenu du délai, Monsieur le Maire a fait l'avance des frais, pour un montant de 119.72€ sur ses deniers personnels.

Michèle LEGRAND propose, à titre exceptionnel, d'autoriser le remboursement à Monsieur le Maire, des frais engagés 119,72€.

Proposition adoptée en séance par : 15 pour

• **Point sur les rythmes scolaires**

Henri Lenfant fait état de l'avancement actuel de ce dossier avec une première évaluation du coût par enfant. Il rappelle les choix de la municipalité précédente :

- Report de l'application pour la rentrée 2014-2015
- Choix des 5 matinées lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
- Regrouper les TAP le vendredi après-midi.

Il propose de découper les TAP en trois ateliers, un atelier spécifique pour les petits (maternelle) qui aura lieu à l'école. Et, deux ateliers pour les primaires, un atelier sport au CAM (les sports collectifs sont abandonnés) et un atelier arts créatifs à l'école. Il propose une inscription à l'année.

Le coût par enfant et par an pour l'atelier des petits est de 356€, 322€ l'atelier sport sans l'option transport et enfin 277€ l'atelier Arts Créatifs Version 1 ou 289€ la version 2.

Henri Lenfant précise qu'une rencontre avec l'association PEPSE est programmée et qu'une rencontre avec les parents est prévue le vendredi 04 juillet à 18h00 salle Caulier. Il informe également qu'un sondage a été lancé auprès des parents. Il en est ressorti que la notion de gratuité est demandée. Un tour de table est fait afin de connaître le ressenti des élus sur le projet et la notion de gratuité.

Marc Dupré : Il faut un engagement des parents sur la durée; il rappelle que cette mesure est imposée aux parents mais aussi aux municipalités et que selon le coût, un enfant pourrait y participer ou ne pas pouvoir y participer !

Virgine Coine : est du même avis

Alain Blondé : rappelle qu'il s'agit d'une réforme subie, que le projet est de qualité pour nos enfants et les choix judicieux. Qu'il faut garder le principe : « Que les enseignants enseignent et les animateurs animent » et propose un tarif dégressif au nombre d'enfants par famille.

Alain Griset : 120 enfants scolarisés, 60 noyellois, 60 extérieurs. Sans connaître les pratiques ni l'historique, il dirait gratuité pour les noyellois et payant pour les extérieurs.

Henri Lenfant : Pourquoi faire une différence ?

Alain Griset : pourquoi les contribuables noyellois devraient payer pour les extérieurs ?

Hélène Sergeant : Cet aspect a un autre impact car les enfants extérieurs fréquentent le CR2M et l'ALSH sans différence de prix. A court terme, il faut définir la politique de la ville « Gratuité des Noyellois ou pas » Elle précise qu'elle est favorable pour la gratuité.

Stéphane Roland : confirme que si la gratuité est mise en place, il faut nous attendre à une grande participation des enfants.

Jacques-Olivier DE PICCHI : précise que la qualité demandée par les parents a un prix, mais que cela ne doit pas être un argument commercial pour recruter les enfants extérieurs. Il serait pour un tarif préférentiel pour les Noyellois.

Après ce tour de table, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de connaître si les TAP devaient être payants, quelle participation demander aux parents. Proposition de 10% du coût par enfant est faite.

Il informe l'assemblée qu'une réunion de conseil sera organisée le 04 août prochain afin d'arrêter ce projet.

- **Attribution marché cantine**

Henri LENFANT, Adjoint, rappelle à l'assemblée la procédure adoptée concernant la préparation et livraison des repas cantine. Marché passé pour une année reconductible 1 fois. Trois entreprises ont retiré le dossier : Elior, Dupont Restauration et Sobrie Restauration. Seules 2 entreprises ont répondu : Elior et Sobrie Restauration. Il rappelle qu'il s'agit d'un marché au mieux disant avec 4 critères d'attributions : 50% prix, 20% origine des ingrédients avec indication du % des produits locaux, 10% ingrédient bio et 20 % sur l'organisation de la traçabilité. Après étude et analyse par la commission cantine en date du 19 juin dernier, Elior a obtenu 87.66 points sur 100, Sobrie 88.57 point sur 100.

La commission propose d'attribuer le marché à la société Sobrie Restauration, de retenir la prestation de base et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

Adopté en séance par : 1 abstention, 14 pour

- **Qualité de l'air, groupement de commande**

Henri Lenfant, Adjoint, informe l'assemblée de la nouvelle obligation qui va être faite aux communes dans le cadre de la surveillance de la qualité intérieure de l'air pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles. La commune a la possibilité de s'associer avec les communes d'Armentières, Englos, Saint-André, Herlies, Deùlémont, Tressin, Wervicq-Sud, Capinghem, Wavrin, Sequedin pour un groupement

de commande, projet piloté par la ville d'Armentières. Il est proposé à l'Assemblée d'intégrer ce groupement de commande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Proposition adoptée en séance par : 15 pour

- **Tarifs cantine et garderie septembre 2014**

Monsieur le Maire, sur l'avis de la commission école, propose de fixer les tarifs comme suit :

Cantine : Famille non imposable **3.65€** (3.61€ 2013-2014)

Famille non imposable avant décote **2.85€** (2.81€ 2013-2014)

Adultes **3.65€** (3.61€ 2013-2014)

Il précise que les modalités de la notion avant décote et après décote seront revues pour la fin de l'année 2014.

Garderie : il est proposé, sur avis de la commission école, de maintenir les tarifs de l'année scolaire écoulée soit :

Garderie du matin **1.80€**

Garderie du soir **2.45€** (goûter compris)

Monsieur le Maire précise, concernant l'augmentation des tarifs cantine, que l'augmentation de 4% correspond à la seule augmentation du prix d'achat au prestataire.

Proposition adoptée en séance par : 15 pour

- **Reconduction travaux scolaires assistés**

Henri LENFANT, Adjoint, rappelle à l'assemblée, la mise en place des travaux scolaires assistés qui ont lieu les lundis et jeudis (en période scolaire) de 17H00 à 18H00 pour un groupe de 15 enfants maximum. Ces travaux assistés sont destinés aux enfants fréquentant la garderie et, prodigués par Madame MASSE. Le tarif est fixé à 2€ par enfant et par jour de présence.

Il est proposé à l'assemblée la reconduction de ces travaux scolaires assistés dans les mêmes conditions et de maintenir le tarif précédent pour l'année scolaire 2014-2015

Proposition adoptée en séance par : 15 pour

- **Indemnité percepteur**

Jacques Olivier DE PICCHI, Conseiller Délégué, informe l'assemblée qu'une indemnité de conseil peut être versée au comptable du trésor. Celle-ci est versée une fois par an en fin d'année et calculée en fonction d'un % appliqué sur la moyenne des dépenses réalisées sur les trois dernières années comptables. Il propose d'accorder cette indemnité pour toute la durée du mandat au taux de 100%

Proposition adoptée en séance par : 15 pour

- **Définition seuil poursuite des impayés**

Jacques Olivier DE PICCHI, Conseiller Délégué, propose à l'assemblée d'autoriser Madame le Percepteur de Wattignies à recouvrer les titres de recettes émis par la Municipalité par voie de saisie-vente en cas de non-paiement et propose de fixer à 200€ le seuil de poursuite par saisie-vente. Il rappelle que les créances dues à la commune en dessous de ce seuil ne font l'objet par le Percepteur que de relance courrier simple et recommandé.

Proposition adoptée en séance par : 15 pour

- **Délégation à Monsieur le Maire pour modification de régies**

Jacques Olivier DE PICCHI, Conseiller Délégué, dans un souci de simplification des démarches administratives, propose à l'assemblée, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à Monsieur le Maire, l'autorisation de créer les régies comptables (d'avances ou de recettes) ou de modifier celles existantes.

Il rappelle qu'actuellement la commune compte 3 régies de recettes et 1 régie d'avances.

Proposition adoptée en séance par : 15 pour

Questions diverses

- *Motion de l'AMF*

Chaque élu a été destinataire du projet de Motion proposé par l'AMF concernant la diminution de 30% des dotations de l'Etat. Monsieur le Maire précise que cette motion a été adoptée à l'unanimité par LMCU et propose à l'assemblée de soutenir l'action de AMF.

- *Crèche*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas eu de réponse au courrier envoyé le 22 mai 2014 à la Société La Part de Rêve, locataire du bâtiment 13 rue du Marais.

- *Office d'animation*

Stéphane Roland s'étonne et regrette de ne pas avoir eu la présence des membres du conseil municipal lors de l'assemblée générale de l'Office d'Animation. Stéphane Roland confirme, comme il l'avait annoncé, qu'il ne pouvait pas annuler l'assemblée mais qu'il s'était engagé à ne pas reformer de bureau, ce qu'il a fait. Alain Blondé, Adjoint à l'animation regrette les procès d'intention qui sont fait régulièrement. Il a sollicité les statuts et les budgets, ce qui est normal puisque la municipalité subventionne. Concernant le budget de l'Office d'Animation, il n'y a absolument rien à dire, les documents fournis sont clairs et précis, un travail sérieux. Par contre les statuts sont particulièrement dangereux, les élus attribuant et votant une subvention à une association composée par eux mêmes. De plus, les statuts ne prévoient pas la pratique du sport. C'est pourquoi, il a été proposé de créer cette nouvelle association « Noyelles en forme », qui aura la même autonomie qu'une association loi 1901. Marc Dupré conçoit que les statuts auraient dû être dépoussiérés, il précise néanmoins qu'ils datent de 1982 et qu'ils auraient pu l'être avant ; il confirme également que cette création a été abordée en réunion le 21 mai dernier, mais pensait que cette question allait être débattue en conseil.

Alain Blondé rappelle que tous les noyellois ont été consultés lors de la campagne électorale ; c'était une demande forte. Il n'y a pas lieu de critiquer son prédécesseur sur l'investissement qui a été fait, au contraire il l'en félicite et l'en remercie. Monsieur le Maire avait proposé d'en débattre lors du séminaire prévu en septembre, mais il fallait maintenir les échéances : les activités doivent reprendre début septembre.

L'ordre du jour, les questions et informations diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h45.